

***MESSAGE de Mgr DOLLMANN aux DIOCESAINS de CAMBRAI***

Chers diocésains, chers amis,

Le débat national proposé par le Président de la République, M. Emmanuel Macron, est une occasion de dépasser les tensions et la violence pour chercher des solutions favorisant la justice sociale et la fraternité. Dès le 11 décembre dernier, les évêques de France ont invité les catholiques à débattre avec tous ceux qui le désirent, sur les causes du malaise, sur les lieux et les corps intermédiaires qui permettent d’y répondre et sur le contenu du bien commun à valoriser. Ces pistes rejoignent les thèmes indiqués par la lettre de M. Macron : la fiscalité et les dépenses publiques, l’organisation de l’Etat et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Je vous invite à contribuer à des débats sereins et à des propositions justes et constructives.

Puisse la Vierge Marie, Patronne de notre pays et de notre diocèse, soutenir nos efforts de justice et de paix et implorer la protection de son Fils Jésus, notre sauveur.

✠ Vincent Dollmann  
Archevêque de Cambrai

***ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LA REFLEXION***

Le 9 avril 2018, au Collège des Bernardins à Paris, le Président de la République a dit aux évêques français : « Je suis convaincu que la sève catholique doit contribuer encore et toujours à faire vivre notre nation. [...] La République attend beaucoup de vous. Elle attend très précisément, si vous m’y autorisez, que vous lui fassiez trois dons : le don de votre sagesse, le don de votre engagement et le don de votre liberté. »

Le 11 décembre 2018, le Conseil permanent de l’épiscopat français a lancé un « appel aux catholiques de France et à nos concitoyens », suggérant la création de « groupes d’échanges et de propositions invitant très largement d’autres personnes, partageant ou non notre foi ». Les paroisses, « riches de la présence de multiples mouvements, aumôneries et associations de fidèles » sont invitées à s’impliquer pour faire émerger « des solutions positives élaborées ensemble. »

Avant tout, les Catholiques appuient leur réflexion sur la Parole de Dieu, méditée et commentée par la Tradition de l'Eglise, sous la conduite du Magistère. Actuellement, nous disposons d'un recueil très complet des enseignements de l'Eglise dans le domaine social : c'est le *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise* (publié en français en 2008).

Voici quelques **extraits significatifs** du *Compendium*, en vue de nourrir, en tant que catholiques et que citoyens, notre participation au grand débat national voulu par le Président de la République.

**Pour ce débat national, le Président de la République a indiqué quatre domaines de réflexion et d'échanges :**

**1. « Le premier sujet porte sur nos impôts, nos dépenses et l'action publique »**

« Les biens, même légitimement possédés, conservent toujours une destination universelle ; toute forme d'accumulation induite est immorale, car en plein contraste avec la destination universelle, assignée par le Dieu Créateur à tous les biens. (*Compendium*, n°328)

« Les richesses remplissent leur fonction de service à l'homme quand elles sont destinées à produire des bénéfices pour les autres et pour la société. » (*Compendium*, n°329)

« L'objet de l'économie est la formation de la richesse et son accroissement progressif, en termes non seulement quantitatifs, mais qualitatifs : tout ce qui est moralement correct si l'objectif est le développement global et solidaire de l'homme et de la société au sein de laquelle il vit et travaille. En effet, le développement ne peut pas être réduit à un simple processus d'accumulation de biens et de services. » (*Compendium*, n°334)

« La doctrine sociale de l'Eglise, tout en reconnaissant au marché la fonction d'instrument irremplaçable de régulation au sein du système économique, met en évidence la nécessité de l'ancrer dans des finalités morales qui assurent et en même temps circonscrivent d'une manière adéquate l'espace de son autonomie. » (*Compendium*, n°349)

« L'action de l'Etat et des autres pouvoirs publics doit se conformer au principe de subsidiarité et créer des situations favorables au libre exercice de l'activité économique ; elle doit aussi s'inspirer du principe de solidarité et établir des limites à l'autonomie des parties pour défendre les plus faibles. » (*Compendium*, n°351)

« L'objectif vers lequel il faut tendre consiste en des finances publiques capables de se proposer comme instrument de développement et de solidarité. Les finances publiques s'orientent vers le bien commun quand elles s'en tiennent à quelques principes fondamentaux : paiement des impôts comme spécification du devoir de solidarité ; rationalité et équité dans l'imposition des contributions ; rigueur et intégrité dans l'administration et dans la destination des ressources publiques. » (*Compendium*, n°355)

Voir aussi : concile Vatican II, constitution *Gaudium et spes*, n°30

## **2. « Le deuxième sujet sur lequel nous devons prendre des décisions, c'est l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques »**

« La personne humaine est le fondement et la fin de la communauté politique. » (*Compendium*, n°384)

« La communauté politique trouve dans la référence au peuple sa dimension authentique. » (*Compendium*, n°385)

« Ce qui caractérise en premier lieu un peuple, c'est le partage de vie et de valeurs, qui est source de communion au niveau spirituel et moral » (*Compendium*, n°386)

« Considérer la personne humaine comme le fondement et la fin de la communauté politique signifie se prodiguer avant tout pour la reconnaissance et le respect de sa dignité en protégeant et en promouvant les droits fondamentaux et inaliénables de l'homme » (*Compendium*, n°388)

« La communauté politique poursuit le bien commun en œuvrant pour la création d'un environnement humain où est offerte aux citoyens la possibilité d'un exercice réel des droits de l'homme et d'un accomplissement plénier des devoirs qui y sont liés. » (*Compendium*, n°389)

« La signification profonde de la communauté, civile et politique, ne ressort pas immédiatement de la liste des droits et des devoirs de la personne. Cette vie en société acquiert toute sa signification si elle est basée sur l'amitié civile et sur la fraternité. » (*Compendium*, n°390)

« Le précepte évangélique de la charité éclaire les chrétiens sur la signification la plus profonde de la communauté politique. L'objectif que les croyants doivent se fixer est l'instauration de rapports communautaires entre les personnes. » (*Compendium*, n°392)

« L'autorité politique doit garantir la vie ordonnée et droite de la communauté, sans se substituer à la libre activité des individus et des groupes, mais en la disciplinant et en l'orientant, dans le respect et la tutelle de l'indépendance des sujets individuels et sociaux, vers la réalisation du bien commun. » (*Compendium*, n°394)

« Le sujet de l'autorité politique est le peuple, considéré dans sa totalité comme détenteur de la souveraineté. » (*Compendium*, n°395)

« L'autorité doit se laisser guider par la loi morale : toute sa dignité dérive de son exercice dans le domaine de l'ordre moral, lequel à son tour repose sur Dieu, son principe et sa fin. » (*Compendium*, n°396)

« L'autorité doit promulguer des lois justes, c'est-à-dire conformes à la dignité de la personne humaine et aux impératifs de la raison droite. » (*Compendium*, n°398)

« Le citoyen n'est pas obligé en conscience de suivre les prescriptions des autorités civiles si elles sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Evangile. [...] Lorsqu'ils sont appelés à collaborer à des actions moralement mauvaises, [les citoyens] ont l'obligation de s'y refuser. » (*Compendium*, n°399)

Voir aussi : concile Vatican II, constitution *Gaudium et spes*, n°25, 73 et 74

## **3. « La transition écologique est le troisième thème essentiel à notre avenir »**

« La relation de l'homme avec le monde est un élément constitutif de l'identité humaine. Il s'agit d'une relation qui naît comme fruit du rapport, encore plus profond, de l'homme avec Dieu » (*Compendium*, n°451)

« La vision biblique inspire les comportements des chrétiens en ce qui concerne l'utilisation de la terre, ainsi que le développement de la science et de la technique. » (*Compendium*, n°456)

« La protection de l'environnement constitue un défi pour l'humanité tout entière : il s'agit du devoir, commun et universel, de respecter un bien collectif. » (*Compendium*, n°466)

« La programmation du développement économique doit considérer attentivement la nécessité de respecter l'intégrité et les rythmes de la nature, car les ressources naturelles sont limitées et certaines ne sont pas renouvelables. [...] Toute activité économique qui se prévaut des ressources naturelles doit aussi se soucier de la sauvegarde de l'environnement et en prévoir les coûts. [...] Une économie respectueuse de l'environnement ne poursuivra pas seulement l'objectif de la maximalisation du profit, car la protection de l'environnement ne peut pas être assurée uniquement en fonction du calcul financier des coûts et des bénéfices. L'environnement fait partie de ces biens que les mécanismes du marché ne sont pas en mesure de défendre ou de promouvoir de façon adéquate. » (*Compendium*, n°470)

« Les graves problèmes écologiques requièrent un changement effectif de mentalité qui induise à adopter un nouveau style de vie, dans lequel les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune. » (*Compendium*, n°486)

« L'attitude qui doit caractériser l'homme face à la création est essentiellement celle de la gratitude et de la reconnaissance : le monde, en effet, renvoie au mystère de Dieu qui l'a créé et le soutient. [...] Le monde s'offre au regard de l'homme comme trace de Dieu. » (*Compendium*, n°487)

Voir aussi : concile Vatican II, constitution *Gaudium et spes*, n°15, 33 et 34 ; pape François, encyclique *Laudato Si'*

...../.....

**4. « Enfin, il est évident que la période que notre pays traverse, montre qu'il nous faut redonner plus de force à la démocratie et à la citoyenneté »**

« Une démocratie authentique n'est pas seulement le résultat d'un respect formel de règles, mais le fruit de l'acceptation convaincue des valeurs qui inspirent les procédures démocratiques : la dignité de chaque personne humaine, le respect des droits de l'homme, le *bien commun* comme fin et critère de régulation de la vie politique. [...] La doctrine sociale identifie le relativisme éthique comme l'un des risques majeurs pour les démocraties actuelles, lequel induit à estimer qu'il n'existe pas de critère objectif et universel pour établir le fondement et la hiérarchie correcte des valeurs. » (*Compendium*, n°407)

« Les partis politiques ont le devoir de favoriser une large participation et l'accès de tous aux responsabilités publiques. [...] Un autre instrument de la participation politique est le referendum où se réalise une forme directe d'accès aux choix politiques. L'institution de la représentation n'exclut pas, en effet, que les citoyens puissent directement interpellés sur les choix de grande importance pour la vie sociale. » (*Compendium*, n°413)

« La communauté politique est constituée pour être au service de la société civile dont elle découle. [...] La société civile est un ensemble de relations et de ressources, culturelles et associatives, relativement autonomes par rapport au milieu politique et au milieu économique. » (*Compendium*, n°417)

« La communauté politique est tenue de régler ses rapports vis-à-vis de la société civile selon le principe de subsidiarité. » (*Compendium*, n°419)

« La coopération, notamment sous ses formes les moins structurées, apparaît comme une des réponses les plus fortes à la logique du conflit et de la concurrence sans limites qui prévaut aujourd'hui. De nombreuses expériences de volontariat constituent un autre exemple de grande valeur, qui incite à voir la société civile comme un lieu où la recomposition d'une éthique publique centrée sur la solidarité, sur la collaboration concrète et sur le dialogue fraternel est toujours possible. » (*Compendium*, n°420)

« En raison de ses liens historiques et culturels avec une nation, une communauté religieuse peut recevoir une reconnaissance spéciale de la part de l'Etat : cette reconnaissance ne doit en aucune façon engendrer une discrimination d'ordre civil ou social pour d'autres groupes religieux. » (*Compendium*, n°423)

« L'information médiatique est au service du bien commun. La société a droit à une information fondée sur la vérité, la liberté, la justice et la solidarité. » (*Compendium*, n°415)

Voir aussi : concile Vatican II, constitution *Gaudium et spes*, n°75-76 ; déclaration *Dignitatis humanae*, n°1 et 6 ; décret *Inter mirifica*, n°3.

\*\*\*